



Proposition de reclassement suite à une M/P

Par **calvi**, le **08/02/2015** à **18:57**

Bonjour,

Une proposition de reclassement d'un salarié suite à une inaptitude a son poste de travail due à une maladie professionnelle ,doit elle contenir un avenant du contrat de travail, si la proposition de reclassement oblige le salarié à changer de département,que l'employeur lui propose de prendre en charge les frais et l'hôtel.

Je précise que ce nouveau poste est en dehors du bassin d'emploi du poste occupé avant la maladie professionnelle,et que le précédent contrat de travail n'avait pas de clause de mobilité.

A quoi s'expose l'employeur qui ne joint pas un avenant au contrat de travail si obligation lui est faite de l'y joindre.

Cordialement

Par **P.M.**, le **08/02/2015** à **19:07**

Bonjour,

Vous auriez pu poursuivre le sujet sur lequel vous avez déjà abordé cette proposition de reclassement laquelle doit être détaillée...

Il faudrait déjà que le salarié accepte la proposition pour que l'avenant ait lieu d'être...